ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Artistes

Question écrite n° 3656

Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'emotion des artistes plasticiens francais qui demandent le maintien definitif au Grand Palais des manifestations organisees par eux (ils estiment en effet que l'attribution de ces lieux ne doit pas etre remise en cause periodiquement et notamment a l'occasion de la commemoration du bicentenaire de la Revolution), ils souhaitent egalement la gratuite de la concession et un amenagement decent du Grand Palais. Il lui demande la suite qu'il a l'intention de reserver a leurs requetes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les artistes plasticiens sont accueillis au Grand Palais depuis l'origine ; ils n'en ont ete provisoirement exclus qu'en 1937 lors de l'Exposition universelle. En 1989, et malgre l'occupation de la nef pendant trois mois par M Maurice Bejart, tous les salons traditionnellement accredites a exposer dans la nef y seront maintenus. Leur presence au Grand Palais n'a jamais ete remise en cause ni dans le passe ni pour l'avenir. Il ne saurait, cependant, etre question de leur octroyer des concessions gratuites. C'est en effet les contributions demandees aux concessionnaires qui permettent d'assurer l'entretien courant de la nef. Or les contributions financieres demandees aux salons d'artistes sont tres minimes, quatre fois permettent d'entretenir et d'ameliorer les prestations offertes aux salons et l'amenagement des locaux. Les participations des salons d'artistes ne suffisent pas meme a couvrir les frais engages par l'Etat pour l'installation des structures necessaires a la presentation des oeuvres. Ce regime de faveur constitue donc une subvention de fait. Il est impossible de faire plus sans desequilibrer fortement le budget d'entretien de la nef du Grand Palais.

Données clés

Auteur : M. Lefranc Bernard
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3656
Rubrique : Arts plastiques
Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire
Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2777